



FICHE RELATIVE AU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

FICHE DE SIGNALEMENT ET D'INTERVENTION

PARTIE 01 : IDENTITE DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) _____

Domicilié(e) à _____

Téléphone _____

PARTIE 02 : DESCRIPTION DE LA DEMANDE

sollicite l'intervention des services de la Mairie afin de détruire un/des nid(s) de frelon asiatique. Le(s) nid(s) à détruire se trouve(nt) sur mon terrain à une hauteur de _____ (en mètre), d'une taille de _____ (en centimètre).

Localisation du/des nid(s) à détruire sur le terrain : _____

NOTE : Le demandeur sera contacté par téléphone afin de définir le jour et l'heure de l'intervention avec le service de la Mairie.

PARTIE 03 : AVIS DU SERVICE (à compléter par les services de la Mairie)

Date de la visite effectuée par les services techniques _____

Favorable

Défavorable (motif) _____

PARTIE 04 : DESCRIPTION DE L'INTERVENTION REALISEE (à compléter par les services de la Mairie)

Mode de traitement du/des nid(s) retenu _____ (Procédure définie par la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine).

L'intervention a bien été réalisée le _____ .

L'opération sera réalisée si les conditions ci-dessous sont et seront respectées :

- Zone de sécurité autour du/des nid(s) concerné(s) : aucune personne, ni animal, dans le « champ de vision de ladite zone » au cours de l'opération.
- Aucune personne, ni animal ne devra s'approcher de la zone de l'opération au cours des deux prochaines heures.

Demandeur / Signature

Mairie de Sixt-sur-Aff / Signature

NOTE : En cas d'intervention sur des nids de grande taille, ces derniers seront enlevés après 48 heures.

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. La mairie de Sixt-sur-Aff, dont le maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires dans le cadre de la mise à disposition de bâtiments communaux, il s'agit d'une tâche publique. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes (DGP/SIAF/2014/006) établies par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Mairie de Sixt-sur-Aff, Jérôme ALLAIN, référent RGPD, 2 rue Onffroy de la Rosière – 35550 SIXT-SUR-AFF. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.